

**L'ÉCOLE DE
VILLAGE PENDANT
LA RÉVOLUTION**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649119035

L'école de village pendant la Révolution by Albert Babeau

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

ALBERT BABEAU

**L'ÉCOLE DE
VILLAGE PENDANT
LA RÉVOLUTION**

157.

L'ÉCOLE DE VILLAGE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

PAR

ALBERT BABEAU

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

ÉMILE PERRIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, QUAI DES AUGUSTINS, 35

—
1885

Tous droits réservés

109548
—
28/4/11

INTRODUCTION



L'instruction primaire est un des plus nobles soucis des sociétés modernes. Tous les peuples chrétiens s'efforcent à l'envi d'augmenter le nombre de leurs écoles et d'élever le niveau de l'enseignement qu'on y donne. Mais si tous sont d'accord sur le but, la plupart diffèrent sur les moyens. C'est que les moyens dérivent des grands principes au nom desquels luttent les partis : la liberté, l'autorité, le sentiment religieux, l'esprit philosophique. L'histoire de l'instruction primaire, toute modeste qu'elle paraisse, a donc un intérêt réel, puisqu'elle met en jeu la théorie et l'application de ces principes; elle est surtout pleine d'enseignements aux époques de grandes crises où des doctrines nouvelles tendent à se substituer aux anciennes. Telle fut la période qui s'étend de

1789 à 1800 et que l'on désigne sous le nom de révolution française.

La révolution avait trouvé une société frappée à la double empreinte de la monarchie et de la religion; elle a voulu la modeler à son image. L'un des moyens qu'elle employa pour y parvenir, ce fut de s'emparer de l'instruction primaire.

L'instruction primaire, en 1789, dépendait surtout du clergé, de la commune et de la famille; la république de 1792 voulut l'assujétir à ses doctrines politiques et philosophiques. C'était une tendance naturelle. L'instruction primaire est regardée comme l'une des grandes forces au moyen desquelles on s'empare de l'âme des hommes, en lui donnant les premières impressions, qui sont souvent les plus profondes. C'est pour cette raison que l'église, au moyen-âge, a saisi et gardé la direction de l'école; c'est pour cette raison que la révolution a voulu la prendre.

Pour y parvenir, elle a dû lutter contre l'église. De prime abord, elle ne lui fut pas hostile; le mouvement de 1789, auquel adhéra la majorité du clergé, s'était fait au nom de la liberté; mais bientôt des instincts d'intolérance et de persécution se firent jour et dominèrent. A partir de 1792, la révolution française ne fut pas seulement

politique et sociale ; elle devint anti-chrétienne. Elle fut athée avec Marat, déiste avec Robespierre et La Reveillère-Lepaux. Le sentiment d'hostilité, qui l'animait contre la religion, respire dans les décrets de la convention, qui ont pour but le développement de l'instruction primaire ; il en paralysa les effets, en soulevant les consciences, en blessant profondément les âmes. On n'arrache pas du jour au lendemain une foi religieuse enracinée dans le cœur des peuples depuis des siècles.

Ce fut la première erreur de la révolution en matière d'enseignement ; la seconde consista à vouloir substituer d'une manière trop absolue l'intervention dominante de l'Etat aux influences naturelles de la famille et de la commune. Le contrôle et l'influence de l'Etat ont sans nul doute leur efficacité légitime, mais à la condition d'être contenus dans de justes limites. Ces limites, la convention les dépassa, et si elle les respecta parfois, elle n'en ouvrit pas moins par ses doctrines une voie funeste à ceux qui devaient être un jour tentés de s'en inspirer.

L'école de village subit particulièrement les atteintes des décrets de la convention. L'école de village avait conservé, plus encore que l'école des villes, son caractère primitif. La communauté

rurale était une association naturelle, que les pères de famille administraient souvent d'une manière patriarcale, avec une sorte de liberté qui nous surprend ; la plupart du temps ils choisissaient eux-mêmes le maître qui donnait la première éducation à leurs enfants, du moment que ce maître était approuvé par le clergé. Le droit des pères de famille s'exerçait plus directement dans les villages que dans les villes, où les maîtres d'école tantôt faisaient partie de corporations privilégiées, tantôt dépendaient entièrement des autorités paroissiales.

On verra quelles modifications les décrets de la convention apportèrent à ce système qui reposait sur les usages les plus anciens ; on verra quelle résistance leur opposèrent les populations, avec quelle persistance elles défendirent leurs coutumes, avec quelle ténacité elles sauvegardèrent leurs croyances, particulièrement dans la période qui suivit le 18 fructidor ; on verra surtout, comment en voulant tout réédifier sur des bases nouvelles, on réussit à détruire plutôt qu'à créer.

L'histoire générale ne s'occupe pas de ces humbles écoles de village et des luttes dont elles furent la cause ; elle ne parle que des décrets qui les concernent, et elle peut laisser croire en faisant

connaître ces décrets, qu'il a suffi de les édicter pour qu'ils aient porté leurs fruits. Mais, dans les temps de révolution, il est plus facile de faire des lois que de les appliquer. C'est l'application de ces lois dans nos campagnes que nous nous sommes proposé d'étudier. Des travaux plus importants ont mis en relief les projets des publicistes, les débats des législateurs, l'esprit des lois qu'ils ont votées ; nous avons cherché surtout à en retracer les effets.

Sur ces effets les ouvrages spéciaux de MM. Maggiolo, Fayet, Armand Belléo, Sauzay, de Jussieu, etc., nous ont fourni de précieuses indications. Nous en avons ajouté d'autres, tout à fait inédites, que nous avons tirées des archives départementales et communales de l'Aube, de mémoires particuliers¹, ainsi que des archives nationales, pour la période du directoire. Sans doute notre travail ne saurait prétendre à présenter un tableau complet de l'état des écoles de village dans le cours

¹ Nous avons pu consulter en 1873, à l'époque où nous préparions notre travail sur *l'Instruction primaire dans les campagnes avant 1789 d'après les archives de l'Aube* (1875), les mémoires rédigés par les instituteurs de l'Aube, en réponse à des questionnaires envoyés en 1863 par M. Rattier, inspecteur d'Académie, sur l'histoire de l'instruction primaire dans chaque commune.

et à la fin de la période révolutionnaire. Il serait trop facile d'y signaler des lacunes. Mais ne saurait-on voir dans un fragment de miroir disposé d'une certaine façon, une image aussi complète que dans le miroir entier ? Dans tous les cas, les témoignages que nous avons recueillis sous le directoire et le consulat, sont unanimes à constater, de la manière la plus saisissante, l'avortement des grands desseins de la convention et l'incroyable incapacité du gouvernement issu de la constitution de l'an III.

On ne saurait cependant en tirer une condamnation absolue contre l'œuvre de la révolution française. Comme toutes les choses humaines, elle fut un mélange de bien et de mal, et il serait aussi injuste de la blâmer sans réserve que de l'exalter sans mesure. Quelques-unes des idées qu'elle a émises sur l'instruction primaire étaient saines et devaient porter des fruits salutaires ; mais les doctrines anti-religieuses et anti-libérales qu'elle a voulu faire entrer dans la pratique n'en restent pas moins blâmables, parce qu'elles étaient contraires à la nature des choses et au droit. Ces doctrines, on le verra, n'ont point triomphé immédiatement ; elles ont cependant survécu à leurs premiers échecs, pour reprendre de nos jours une